

Le 24/10/2018 à Paris

## Étudiant.e.s en Soins Infirmiers : des droits gagnés, déjà négligés

En juin dernier, la FNESI alertait le Gouvernement au sujet de la Contribution Vie Étudiante. A l'heure où des engagements sont pris en faveur du processus d'universitarisation, **il nous était inconcevable que la CVEC ne permette pas le développement des services de vie étudiante pour les Étudiant.e.s en Soins Infirmiers** ; des évolutions nécessaires pour améliorer les conditions de vie et d'études des ESI.

Cet été et encore dernièrement via un courrier cosigné, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont réaffirmé **la volonté de voir les étudiant.e.s en soins infirmiers considéré.e.s comme tout.e autre étudiant.e de l'Université**. A ce titre, les étudiant.e.s en soins infirmiers devaient donc être inscrit.e.s à l'Université dès cette rentrée et bénéficier des droits afférents au statut d'étudiant.e. C'est encore loin d'être le cas.

Par ailleurs, d'autres points de vigilance étaient soulignés dans cet écrit et sont balayés d'un revers de main par les établissements. En effet, de mauvaise foi, certains instituts et Universités continuent d'exiger un paiement de la CVEC pour les rentrées de février 2018 et les étudiant.e.s en formation continue **alors que la loi ne les y assujetti.e.s pas**. La **pression subie** par de nombreux.es étudiant.e.s était telle qu'ils/elles se sont résolu.e.s à payer sous peine de se voir retirer le droit d'être inscrit.e.s à l'Université, privé.e.s par conséquent de leur plateforme de cours, des activités de e-learning ou encore du grade licence. **A ce jour, rien ne garantit que ces étudiant.e.s seront remboursé.e.s**. Nous ne pouvons accepter que ce chantage abusif persiste alors même que les limites ont été fixées par les Ministères. **Une injustice qui reste sans solution malgré nos nombreuses requêtes**.

D'autre part, certains établissements refusent même d'inscrire administrativement les Étudiant.e.s en Soins Infirmiers. Dans ces cas là, qu'en est-il de la notion d'égalité et des droits étudiants ? Il est **incompréhensible** pour ces étudiant.e.s de se dire qu'ils/elles ont été abusé.e.s par le système si la cotisation qu'ils/elles ont déboursé ne revient pas à l'Université dans laquelle ils/elles sont rattachées.

Il est inconcevable pour la FNESI de laisser ce genre de situation perdurer. Nous emprunterons la voie du dialogue tant que cela sera possible. **Les acteurs de terrain doivent cesser de freiner la concrétisation de ces nouveaux droits : il est de leur responsabilité de les faire appliquer**.

Le cas échéant, les étudiant.e.s en soins infirmiers sauront faire entendre leur voix. **Nous nous battons pour défendre l'intérêt des étudiant.e.s en soins infirmiers : nous refusons que nos droits continuent d'être bafoués**.